



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des Ecuries d'Avesnelles sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 26 septembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 64

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET a donné procuration à Monique PETITJEAN, conseillère suppléante

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Doulers : Freddy THERY a donné procuration à Patrick DEHEN

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Claire DEGROOTE a donné procuration à Alain RICHARD

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Bruno MOYEN

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET a donné procuration à Thierry THIROUX
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT, Sabine BUFI a donné procuration à Jean-Pierre DESSAINT, Daniel DEUDON a donné procuration à Christine BASQUIN, Anne-Marie LENTIER
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune de Choisies : Bernard PAQUET
Commune de Damousies : Claudine DENOYELLE
Commune de Sains du Nord : Natacha VANELSLANDE
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Objet de la délibération : Acquisition d'une Licence de débit de boissons de 4ème catégorie (Licence IV)

Numéro de la délibération : DC_2023_081

Pièce jointe : *(Néant)*

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 64

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, engagée dans une politique ambitieuse de développement de son territoire, a lancé la réhabilitation du site de l'Auberge Fleurie à Sars-Poteries (59216), qui accueillera un équipement touristique, et, notamment, un espace de restauration.

Cette fonction, pour son activité de débit de boisson, nécessite l'acquisition d'une licence de 4^{ème} catégorie (Licence IV).

Considérant que l'acquisition d'une Licence IV à destination du projet de l'Auberge Fleurie répond à un intérêt public local manifeste, en ce qu'elle va conditionner le succès de l'exploitation du site, la Communauté de Communes entend acquérir cette Licence IV pour développer l'activité sur son territoire et assurer le succès du projet de réhabilitation du site de l'Auberge Fleurie. Elle entend ainsi saisir toute opportunité qui pourrait se présenter. Une fois le futur restaurateur identifié, cette licence fera l'objet d'une convention de location et/ou de mise à disposition.

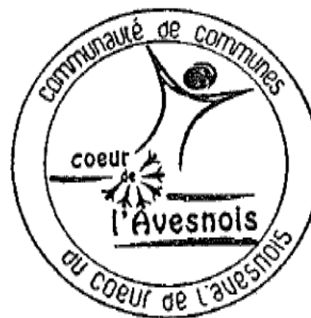
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2251-3 et L.5111-4,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d' :

- **APPROUVER** l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie sur le site de l'Auberge Fleurie à Sars Poteries ;
- **DESIGNER** un notaire chargé de rédiger l'acte ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter le transfert de la Licence ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette cession, et notamment la convention de location et/ou de mise à disposition à un tiers;
- **INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,
Nicolas DOSEN



*Publié sur le site Internet le 06/10/2023
Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu le 04/10/2023*

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20231002-DC_2023_081-DE